

Monsieur Alain LAGARDE
Président des buralistes de la Charente
30 rue des alouettes – Le bourg
16430 CHAMPNIERS

Aussac-Vadalle, le 19 janvier 2022

Monsieur le Président,

Je vous remercie de me signaler le problème financier que rencontre Mme Garraud dans l'exploitation du multiple rural qu'elle exploite sur notre commune.

Vous semblez vouloir lier ses difficultés aux travaux de voirie en cours qui concernent l'aménagement du bourg.

Je souhaite porter à votre connaissance plusieurs éléments.

Il n'y a pas plusieurs projets dans la traverse du bourg, mais bien un seul et unique projet d'aménagement qui est organisé en deux phases successives.

Il n'y a pas de fermeture globale de la route passant devant son établissement mais une fermeture partielle de la RD15 avec l'accès au commerce maintenu. A cet effet et à la demande de Mme Garraud, je suis intervenu personnellement le samedi 18 septembre et le vendredi 1er octobre 2021 pour renforcer la signalisation afin de faciliter l'accès à son commerce.

En tout état de cause, les deux cars de ramassage scolaire circulent sans problème ainsi que les véhicules de service, les livreurs, les parents d'élèves, l'ensemble des riverains et j'imagine les clients du commerce. Je n'ai pas à ce jour reçu de plainte des usagers de la rue de la République concernant les restrictions de circulation.

Les travaux vont se poursuivre au moins jusqu'à cet été dans les mêmes conditions, c'est-à-dire en maintenant l'accès ouvert au commerce.

La société Allez et Compagnie qui réalise les travaux a une grande expertise dans ce type d'intervention et ses personnels sont habitués à intervenir dans ces conditions.

La programmation du projet a été conduite en parfaite synergie avec les gérants du multiple rural et la population. Plusieurs réunions ont été organisées dont une sur place. Une large place a été donnée au projet sur l'information municipale et plusieurs articles de la Charente Libre ont relayé l'information. Je sais que Mme Garraud n'est devenue gérante qu'au mois de Juin 2021, mais je suis persuadé qu'elle avait reçu de la part des anciens gérants une information précise de la situation et du projet de la commune.

Concernant la baisse d'activité du commerce, il faut également rechercher son origine dans la suppression de plusieurs services très attractifs pour les habitants, dans la perte de qualité de ceux conservés et dans les conditions d'exploitation du commerce. En effet de nombreux administrés m'ont confié leur déception quand au commerce et leur choix de ne

plus s'y arrêter. J'ai soutenu via l'information municipale le retour du service de livraison sans succès à ma connaissance.

Il faut également souligner la situation de crise sanitaire et la baisse d'activité qui touche tous les bars et restaurants, compensée par des aides de l'Etat.

Enfin le chiffre d'affaire généré par la commune que nous avions avec les anciens gérants est tombé à zéro, car Mme Garraud refuse le paiement par virement administratif !

Le fond d'aide créé au niveau de la communauté de communes de Cœur de Charente « Coup de pouce » et abondé par la commune pour aider les commerces et entreprises dans la période délicate du COVID n'a pas été demandé par la gérante, bien que l'agent de développement économique l'ai contacté à plusieurs reprises et se soit rendu sur place. Mme Garraud n'a d'ailleurs pas encore sollicité la Communauté de communes qui est le bailleur du commerce et du logement attenant.

En conclusion, je pense que la prise en charge d'une activité nouvelle dans des conditions qui demandent expérience et compétence n'est pas adaptée au projet professionnel de Mme Garraud et je ne vois pas comment je pourrai renverser cette situation.

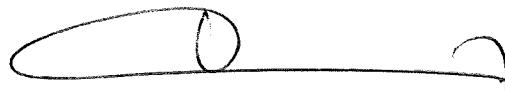
Je peux recevoir Mme Garraud si elle le souhaite et je l'engage dès à présent à solliciter les aides financières de la Communauté de Communes et de l'Etat et à s'attacher les services de professionnels du commerce pour la conseiller.

Je vous confirme mon attachement pour ce commerce de proximité que la commune a créé sur la base d'une ancienne épicerie en perte d'activité et auquel nous concédons l'usage de notre licence IV sans prélever de redevance.

Je reste à votre disposition pour compléter votre information et pour examiner des solutions possibles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,
Gérard LIOT



Copie : Mme Laurence Garraud. Communauté de Communes de Cœur de Charente